



29 AOUT 1990

1654

3e reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA) : Contribution de frs 16,27 millions

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 2 août 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

d'accorder au Fonds international de développement agricole (FIDA), une contribution non-remboursable de frs 16,27 mio au titre de la 3e reconstitution des ressources du Fonds. Ce montant sera imputé au crédit de programme de frs 2,11 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 23 septembre 1987). Les dépenses découlant de cet engagement seront mises à la charge de la rubrique budgétaire (Coopération technique) 202.493.

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
X		BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Berne, le 2 août 1990

AU CONSEIL FEDERAL

**3e reconstitution des ressources du Fonds international de
développement agricole : contribution de frs 16,27 millions**

I

La présente proposition recommande l'octroi d'une contribution de frs 16,27 mio au Fonds international de développement agricole (FIDA) au titre de la troisième reconstitution de ses ressources.

Les ressources totales du FIDA pour la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1992 s'élèvent à US\$ 566,3 mio que financeront les pays de l'OCDE (Cat. I), de l'OPEP (Cat. II) ainsi que des pays en développement (Cat. III).

Ces montants sont le résultat d'une longue négociation portant sur la répartition des charges entre les pays de l'OCDE et les pays des deux autres catégories. La catégorie II n'a pas été en mesure de maintenir sa part de 40 %. Le vide a été comblé en partie par des contributions supplémentaires des catégories I et III.

La part de la Suisse à la 3e reconstitution des ressources du FIDA est de 1,88 %, ou 2,7 % des contributions de la catégorie I (OCDE), ce qui signifie une légère variation par rapport à la 2e reconstitution où ces chiffres étaient respectivement de 1,5 % et 2,5 %. La Suisse y avait contribué pour frs 15 mio.

En 1987 et en 1988 la Suisse a par ailleurs versé deux contributions totalisant frs 25 mio au Programme spécial du FIDA pour l'Afrique subsaharienne.

Le FIDA au bout de 12 ans d'activité

Créé suite à la crise alimentaire mondiale de 1973-74, le FIDA a pour principal objectif de mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole de ses Etats membres en développement.

Les prêts sont, dans la majorité des cas, accordés à des conditions particulièrement favorables : remboursement en 50 ans, avec un délai de grâce de 10 ans, taux d'intérêt de 1 %.

Aucune autre institution multilatérale de développement n'axe ses activités de façon aussi explicite et spécifique sur les populations rurales les plus démunies des pays les moins avancés ou même des pays de niveau de développement intermédiaire qui reçoivent une partie de ses prêts.

Les efforts constants et les progrès visibles du FIDA au plan qualitatif méritent d'être soulignés. Les approches participatives que le FIDA a réussi à promouvoir afin d'inciter la population rurale pauvre à prendre en mains son propre développement font leurs preuves. Elles se sont avérées appropriées particulièrement pour ouvrir à cette population rurale l'accès au crédit à des conditions normales et pour lui permettre d'adopter des améliorations dans ses activités économiques. Parmi les progrès récents constatés, il faut citer, à titre d'exemple, ceux qu'on observe dans des projets de vulgarisation agricole soutenus par le FIDA où les vulgarisateurs sont financés entièrement ou partiellement par les petits agriculteurs, qui participent également à la définition du contenu technologique à diffuser. De telles innovations sont vivement encouragées par la Suisse. Il faut reconnaître également que ces innovations ont généralement du succès grâce au rôle joué par des organisations non gouvernementales que le FIDA et le gouvernement concerné ont la sagesse d'associer à la réalisation du projet. Le recours croissant aux ONG dans l'ensemble du programme du FIDA est également judicieux.

Par ailleurs le FIDA, après l'injonction que lui en ont fait un certain nombre de pays dont la Suisse, adapte ses financements aux réformes économiques des pays récipiendaires et aide les petits agriculteurs à saisir leurs chances dans ce contexte.

Les principes opérationnels du FIDA relatifs à la viabilité écologique, qui ont fait l'objet de consultations récentes, sont appropriés.

Enfin, on peut relever avec satisfaction que le Conseil d'administration du Fonds a décidé de rendre permanent son comité de l'évaluation, qui existait depuis 2 ans à titre expérimental.

La plupart du temps la présidence de ce comité a été assurée par le Directeur exécutif suisse au Conseil d'administration. Les politiques et les méthodes relatives au crédit aux petits agriculteurs ont fait l'objet d'améliorations supplémentaires sous l'influence, entre autres, de ce comité. L'action systématique du FIDA visant à soutenir la mise en place et le renforcement de mécanismes nationaux d'évaluation, à l'occasion des prêts qu'il accorde, est en parfait accord avec la politique suisse.

III

Troisième reconstitution des ressources du FIDA

La troisième reconstitution des ressources, d'un montant de US\$ 566,3 mio, a été acquise avec retard et à un niveau inférieur à ce que les pays membres ont toujours souhaité. Et elle a été acquise selon un processus compliqué, dans lequel les pays de la catégorie III, pourtant recipiendaires du Fonds, ont accepté à titre exceptionnel de faire une contribution importante afin d'éviter l'impasse. Il conviendrait de revenir à des modalités plus adéquates pour l'avenir. C'est pourquoi des consultations intergouvernementales ont lieu en vue des futures reconstitutions des ressources.

Les points de vue s'y regroupent de la manière suivante :

- Les "traditionnalistes" ne désirent pas toucher à la structure actuelle du FIDA, car ils craignent la dilution de son caractère original de coopération Sud-Sud. Ils craignent notamment qu'une nouvelle diminution de la part de la catégorie II n'en soit que plus aisée. Ils doutent qu'un FIDA restructuré soit à même de mobiliser davantage de ressources.
- Les "réformateurs", dont la Suisse, veulent avant tout rendre possible des reconstitutions d'un volume adéquat. Constatant que les 2e et 3e reconstitutions des ressources du Fonds ne parvinrent pas à un niveau vraiment satisfaisant, ils proposent des réformes tendant à lever l'obstacle constitué par le fait que 1/3 des voix est attribué à la catégorie II indépendamment de ses contributions. Ces réformes s'orientent vers une formule où les voix de la catégorie I et de la catégorie II seraient distribuées au prorata des contributions, tout en laissant à la catégorie III les droits de vote qu'elle possède actuellement. Les pays donateurs seraient ainsi davantage incités à revenir à des contributions plus élevées.

Nous souhaitons une modification de structure allant dans le sens de la position réformatrice, à moins que la catégorie II ne revienne assez rapidement à des positions plus généreuses. Elle devrait permettre d'éviter le gaspillage de temps et d'argent

qu'entraînent les négociations interminables et surtout de revenir à des niveaux de reconstitution de l'ordre d'un milliard de dollars.

De tels niveaux de reconstitution, s'ajoutant au flux en retour provenant des prêts, permettrait de satisfaire entre autres les besoins couverts ces dernières années par le Programme spécial pour l'Afrique et d'éviter la création d'autres mécanismes spéciaux de financement au sein du FIDA. En relation avec ce flux en retour, signalons en outre que les arriérés sur prêts ne sont pas encore très élevés, mais que leur augmentation rapide est cependant préoccupante et devra être gérée attentivement; la Suisse et d'autres pays membres l'ont demandé à la dernière session du Conseil des Gouverneurs.

IV

Appréciation

Au total, les jugements que portent la Suisse et les autres pays membres sur l'activité du FIDA et sa performance qualitative sont très largement positifs. Cela tient à ce que le Fonds est centré sur un seul objectif, la lutte contre la pauvreté rurale, ce qui favorise les synergies et à ce qu'il est doté d'un secrétariat restreint et efficace. Plus spécifiquement, il convient de relever encore que le FIDA

- exerce une influence positive sur les autres organismes de financement dans les domaines où il s'est spécialisé, par exemple le crédit aux petits agriculteurs et autres ruraux pauvres;
- mobilise au profit de ces bénéficiaires des ressources à la fois extérieures et nationales;
- permet aux bénéficiaires d'accroître leurs revenus de manière substantielle, à des niveaux en moyenne très proches de ceux fixés dans les objectifs des projets, selon ce qu'on démontré jusqu'ici les évaluations;
- se distingue par la promotion vigoureuse et systématique des approches participatives (groupements informels, comités de projet, etc...);
- permet de prévoir en général des résultats durables, grâce principalement aux éléments suivants : la rentabilité et la participation susmentionnées, l'encouragement à l'épargne locale et les mesures de conservation du potentiel naturel.

Ceci dit, un problème important reste à résoudre : la précarité de l'approvisionnement périodique du Fonds en ressources

- 5 -

fraîches. Les pays membres s'en occupent activement.

V

L'Administration fédérale des Finances a été consultée à titre préalable et a donné son accord à cette proposition de crédit.

La reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA) : Contribution de frs 16,27 millions

VI

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

La proposition du DFAE et du DFEP du 2 août 1990
et les résultats de la procédure de co-rapport, il est

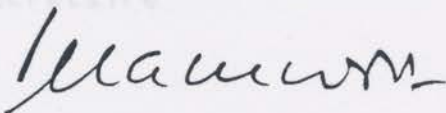
décidé

d'accorder au Fonds international de développement agricole (FIDA), une contribution non-rimboursable de frs 16,27 mio au titre de la 3e reconstitution des ressources du Fonds. Ce montant sera imputé au crédit de programme de frs 2,11 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AP du 25 septembre 1987). Les dépenses découlant de cet engagement seront mises à la charge de la rubrique budgétaire (Coopération technique) 202.493.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE


Jean-Pascal Delamuraz

Résumé du procès-verbal

DFAE	5 ex. pour exécution
DFI	3 ex. p. i.
DFP	2 ex. p. i.
Délégation des finances	5 ex. p. i.
Contrôle des finances	2 ex. p. i.
Chancellerie fédérale	pour établissement des pouvoirs

3e reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA) : Contribution de frs 16,27 millions

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 2 août 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

Le FIDA - Tableau synoptique 1979-1987
 Contribution Cat. I et Cat. décidé

d'accorder au Fonds international de développement agricole (FIDA), une contribution non-remboursable de frs 16,27 mio au titre de la 3e reconstitution des ressources du Fonds. Ce montant sera imputé au crédit de programme de frs 2,11 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 23 septembre 1987). Les dépenses découlant de cet engagement seront mises à la charge de la rubrique budgétaire (Coopération technique) 202.493.

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire

Extrait du procès-verbal

1970-1987

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1970-87
- DFAE																			6 ex. pour exécution
- DFI																			3 ex. p. i.
- DFF																			7 ex. p. i.
- Délégation des finances																			5 ex. p. i.
- Contrôle des finances																			2 ex. p. i.
- Chancellerie fédérale																			pour établissement des pouvoirs

Pour co-rapport

- DFF																			11
- DEP																			78,3

Annexes

- Le FIDA - Tableau synoptique 1978-1987
- Contribution Cat. I et Cat. II

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1970-87	
REVENUS DES MOYENS (millions de francs S.-1.)																				
Revenus des entreprises publiques	482,6	470,8	566,4	625,5	622,8	650,7	678,5	683,8	716,3	707,0	716,3	721,0	727,0	737,0	747,0	757,0	767,0	777,0	2177,4	
Revenus de l'entreprise fédérale																				57,4
REVENUS DES MOYENS (millions de francs S.-1.)																				
Revenus des entreprises publiques	482,6	470,8	566,4	625,5	622,8	650,7	678,5	683,8	716,3	707,0	716,3	721,0	727,0	737,0	747,0	757,0	767,0	777,0	2177,4	
Revenus de l'entreprise fédérale																				57,4
REVENUS DES MOYENS (millions de francs S.-1.)																				
Revenus des entreprises publiques	482,6	470,8	566,4	625,5	622,8	650,7	678,5	683,8	716,3	707,0	716,3	721,0	727,0	737,0	747,0	757,0	767,0	777,0	2177,4	
Revenus de l'entreprise fédérale																				57,4

Données des entreprises au 31 décembre 1987
 Les données des entreprises publiques sont exprimées en millions de francs S.-1.
 Les données des entreprises fédérales sont exprimées en millions de francs S.-1.
 Les données des entreprises fédérales sont exprimées en millions de francs S.-1.
 Les données des entreprises fédérales sont exprimées en millions de francs S.-1.
 Les données des entreprises fédérales sont exprimées en millions de francs S.-1.

Le FIDA - Tableau synoptique d'une décennie, 1978-1987

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987 ⁽⁷⁾	1978-87
ACTIVITES OPERATIONNELLES (millions de DTS)											
Prêts approuvés ⁽¹⁾⁽²⁾											
• Nombre de projets	8	21	27	30	25	24	25	16	20	25	221
• Montant des prêts	76,1	259,0	292,8	301,3	291,1	248,0	192,8	118,8	118,1	169,6	2067,4
• Décaissements		2,0	35,1	56,9	85,0	132,0	191,2	200,4	191,1	171,0	1064,6
Programme ordinaire											
• Nombre de projets	8	21	27	30	25	24	25	16	16	20	212
• Montant des prêts	76,1	259,0	292,8	301,3	291,1	248,0	192,8	118,8	87,5	120,9	1988,1
• Décaissements		2,0	35,1	56,9	85,0	132,0	191,2	200,4	190,9	170,0	1063,4
Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne											
• Nombre de projets									5 ⁽⁸⁾	6 ⁽⁹⁾	11
• Montant des prêts									30,6	48,7	79,3
• Décaissements									0,2	1,0	1,2
Conditions particulièrement favorables ⁽²⁾⁽³⁾											
• Nombre de projets	6	17	20	18	13	14	18	11	10	17	144
• Montant des prêts	55,9	221,7	192,3	216,9	131,3	150,7	148,5	81,4	64,1	113,8	1376,3
• Décaissements		1,8	30,0	42,7	58,6	87,5	124,3	144,9	130,4	120,8	741,0
Conditions intermédiaires ⁽⁴⁾											
• Nombre de projets	2	4	5	11	10	8	4	3	8	6	61
• Montant des prêts	20,2	37,3	67,5	77,1	138,2	82,0	22,8	25,8	39,9	43,1	553,7
• Décaissements		0,2	5,0	12,6	23,1	30,0	59,1	46,5	49,1	35,6	261,3
Conditions ordinaires ⁽⁵⁾											
• Nombre de projets	0	0	2	1	2	2	3	2	2	2	16
• Montant des prêts	0,0	0,0	33,1	7,4	21,6	15,4	21,5	11,7	14,1	12,8	137,4
• Décaissements		0,0	0,1	1,6	3,3	14,4	7,8	9,0	11,6	14,6	62,3
Dons d'assistance technique ⁽²⁾											
• Nombre		18	40	29	32	33	25	23	23	38	261
• Montant		4,3	10,1	18,2	15,2	16,2	13,0	10,5	6,8	10,5	104,8
Total des opérations⁽¹⁾⁽²⁾	76,1	263,3	302,9	319,5	306,3	264,2	205,7	129,3	124,9	180,1	2172,2
Collancement dont:											
(millions de dollars E.-U.) ⁽²⁾											
• Sources multilatérales	144,5	491,1	400,6	430,1	433,8	573,0	332,0	289,6	126,0	212,2	3432,7
• Sources bilatérales	123,6	341,9	324,0	409,9	408,4	416,5	298,7	259,3	103,2	177,6	2863,1
• Organismes non gouvernementaux	20,9	149,2	76,6	20,1	25,4	156,5	31,5	30,3	21,4	34,1	566,1
• Décaissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	1,4	0,4	3,6
Nombre de projets effectivement mis en oeuvre ⁽²⁾											
	1	9	32	61	82	113	131	143	148	153	
Nombre de projets dans la réserve ⁽²⁾											
	ND	ND	ND	97	98	88	86	80	83	78	
Nombre de projets approuvés dus à l'initiative du FIDA ⁽²⁾											
	0	7	17	17	13	14	14	12	17	21	132
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES (millions de dollars E.-U.)											
Contributions aux ressources ordinaires (à la fin de la période) ⁽⁶⁾											
	592,6	870,8	966,8	935,5	1303,8	1560,7	1763,8	1952,9	2106,3	2517,4 ⁽¹⁰⁾	2517,4
Contributions au Programme spécial (à la fin de la période)											
									57,2	167,6	167,6
RECETTES (millions de dollars E.-U.)											
Produit des placements											
	16,8	39,4	64,2	60,4	63,8	65,2	65,2	66,0	68,9	70,0	579,9
Produit des prêts											
	—	0,0	0,3	1,1	2,7	5,0	8,4	12,7	18,9	25,0	74,2
RESERVE GENERALE (millions de dollars E.-U.)											
à la fin de la période)											
	—	—	10,0	15,0	25,0	35,0	45,0	50,0	55,0	60,0	
RESSOURCES UTILISABLES (millions de DTS)											
fin de la période)											
	473,0	693,0	820,0	878,0	1164,0	1540,0	1805,0	1893,0	2018,0	2267,0	
COMPOSITION ET ADMINISTRATION											
Pays membres (à la fin de la période)											
	125	125	135	136	139	139	139	139	142	142	
Pays bénéficiaires (à la fin de la période)											
	8	25	44	60	68	77	84	87	89	89	
Effectif des administrateurs (à la fin de la période)											
	49	66	67	74	74	74	80	80	84	84	
Dépenses de fonctionnement (millions de dollars E.-U.)											
	5,2	10,2	12,7	15,3	16,6	18,6	18,7	20,7	25,3	33,6	176,7

⁽¹⁾ Déduction faite des annulations au 10 novembre 1987.

⁽²⁾ Y compris le Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne, voir Tableau 11.

⁽³⁾ Commission de service de 1%, période de remboursement de 50 ans, différé d'amortissement de 10 ans.

⁽⁴⁾ Taux d'intérêt de 4%, période de remboursement de 20 ans, différé d'amortissement de 5 ans.

⁽⁵⁾ Taux d'intérêt de 8%, période de remboursement de 15 à 18 ans, différé d'amortissement de 3 ans.

⁽⁶⁾ Y compris les paiements en espèces ou les billets à ordre, les contributions en monnaies non convertibles et les contributions spéciales étant incluses.

⁽⁷⁾ Chiffres provisoires.

⁽⁸⁾ Y compris un projet partiellement financé au titre du Programme ordinaire.

⁽⁹⁾ Au 15.10.1987, un montant de 2 231,0 millions avait été reçu. Aux termes des résolutions sur la deuxième reconstitution, tous les paiements doivent avoir été effectués au 31.12.1987, de sorte que le total des contributions aux ressources ordinaires devrait s'élever à 2 517,4 millions.

ND: non disponible.

Répartition des contributions
au FIDA de la part des
Pays de la catégorie I et II

Schluss

Diskussion

Druckerei

23. Aug. 1990

1655

	<u>Ressources initiales</u>	<u>Première reconstitution</u>	<u>Deuxième reconstitution</u>	<u>Troisième reconstitution</u>
Allemagne féd.	9.69	9.31	9.30	12.07
Australie	1.74	1.68	2.15	2.33
Autriche	0.85	0.84	1.50	1.64
Belgique	2.40	2.30	2.30	2.51
Canada	5.95	5.64	5.60	5.99
Danemark	1.32	1.57	2.32	2.51
Espagne	0.35	0.32	0.35	0.38
Etats-Unis	35.25	29.03	28.94	21.90
Finlande	0.54	0.99	1.50	2.30
France	4.41	7.90	7.90	8.64
Grèce	0.00	0.00	0.00	0.16
Irlande	0.18	0.19	0.19	0.20
Italie	4.41	6.24	6.20	6.18
Japon	9.69	9.71	9.70	10.52
Luxembourg	0.07	0.07	0.06	0.07
Norvège	4.15	4.03	4.03	4.37
Nouvelle Zélande	0.35	0.32	0.32	0.35
Pays-Bas	6.97	7.20	5.00	5.47
Royaume-Uni	5.62	4.80	4.79	5.24
Suède	4.50	5.36	5.35	5.80
Suisse	1.56	2.50	2.50	2.74
Total cat. I	100.00	100.00	100.00	100.00
Algérie	2.30	4.10	0.00	10.05
Gabon	0.11	0.21	0.87	1.26
Indonésie	0.29	0.50	4.01	5.78
Iran	28.65	0.00	0.00	0.00
Iraq	4.59	8.19	1.16	0.00
Koweït	8.27	14.76	14.53	11.73
Jamahiriya arabe				
Lybienne	4.59	0.00	9.30	13.40
Nigéria	5.97	10.66	5.81	8.38
Qatar	2.07	3.68	2.91	0.00
Arabie saoudite	24.23	40.99	42.23	25.13
Emirats arabes unis	3.79	6.76	2.91	0.84
Venezuela	15.15	10.14	16.27	23.45
non alloués	0.00	0.00	0.00	4.19
Total cat. II	100.00	100.00	100.00	100.00